Normes et Doctrine d’audit



« En 2020, la Commission des normes d’expertise professionnel a continué à développer des lignes directrices et des normes dans le cadre du Code des sociétés et des associations. En 2020, la Commission des normes a converti diverses notes techniques en normes en tenant comptes des réactions reçues aux tests sur le terrain (« field testing »), ce qui nous permet de rédiger des projets de normes se rapprochant le plus possible de la pratique et du contexte dans lequel les cabinets de révision opèrent. Outre l’aspect purement normatif, la Commission des normes continue à investir dans le développement de notes techniques et d’autres outils afin d’aider les réviseurs d’entreprises à mettre en application les dispositions légales et normatives relatives aux missions légales, tant celles qui sont nouvelles que celles qui ont été modifiées. »

Patricia LELEU
Président de la Commission des normes